



VILLE DE COMBOURG  
(Ille et Vilaine)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille quinze, où est écrit ce qui suit : Séance publique du **25 FEVRIER 2015**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de Conseillers présents : 25  
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 19 Février 2015  
Date d'affichage du compte-rendu : 3 Mars 2015

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : M. Joël LE BESCO, Maire, Mme Yolande GIROUX, M. Bertrand HIGNARD, Mme Marie-Renée GINGAT, M. Jean-Luc LEGRAND, Mme Odile DELAHAIS, M. Jean DENOUAL, Mme Marylène QUEVERT, M. Alain COCHARD, Adjoints, M. Henri NOËL, Mme Monique DAUCE, M. André BADIGNON, M. Michel LEBRET, M. François LARCHER, Mme Joëlle COLLIN, M. Yannick LEMENANT, Mme Annie CHAMPAGNAY, Mme Nadine BAUDOIN, M. Jean-Pascal DESBOIS, M. Christophe CORVAISIER, Mme Isabelle MOREL, M. Jean-Marie CHAPRON, Mme Maryline LEFOUL, Mme Rozenn CORNU-HUBERT, Mme Michèle BEAUDOUIN-QUERU

**Absents excusés** : Mme Fabienne POREE, Mme Magali TREMORIN, M. Eric FEVRIER

**Absents non excusés** : M. David BERNARD

**Pouvoirs** : Mme POREE à Mme MOREL ; Mme TREMORIN à Mme DAUCE ; M. FEVRIER à Mme BEAUDOUIN-QUERU

\*\*\*\*\*

**Président de séance :**

**M. Joël LE BESCO, Maire**, pour les questions 15-20 à 15-27 puis 15-34 à 15-42

**Mme Yolande GIROUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe**, pour les questions 15-28 à 15-33

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle MOREL, Conseillère Municipale

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **Rappel de l'Ordre du jour :**

- 15-20) Election d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la précédente réunion
  - 15-21) Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville
  - 15-22) Compte de gestion 2014 du Receveur – Ville
  - 15-23) Compte de gestion 2014 du Receveur – Lotissement Gare/Bel Air
  - 15-24) Compte de gestion 2014 du Receveur – Service de l'Assainissement
  - 15-25) Compte de gestion 2014 du Receveur – Service de l'Eau
  - 15-26) Compte de gestion 2014 du Receveur – Camping municipal du Vieux Châtel
  - 15-27) Compte de gestion 2014 du Receveur – Service Accueil Petite Enfance
  - 15-28) Compte Administratif de l'exercice 2014 – Ville
  - 15-29) Compte Administratif de l'exercice 2014 – Lotissement Gare/ Bel Air
  - 15-30) Compte Administratif de l'exercice 2014 – Service de l'Assainissement
  - 15-31) Compte Administratif de l'exercice 2014 – Service de l'Eau
  - 15-32) Compte Administratif de l'exercice 2014 – Camping municipal du Vieux Châtel
  - 15-33) Compte Administratif de l'exercice 2014 – Service Accueil Petite Enfance
  - 15-34) Exercice budgétaire 2015 – Débat d'Orientations Générales du budget
  - 15-35) Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Ville
  - 15-36) Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Assainissement
  - 15-37) Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Eau
  - 15-38) Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Service Accueil Petite Enfance
  - 15-39) Travaux de voirie – Prise en charge par les budgets des services de l'Eau et de l'Assainissement
  - 15-40) Dénomination et numérotage dans l'Allée des Châtaigniers
  - 15-41) Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L 2122-22 (6<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> alinéa) et L 2122-23 du CGCT
  - 15-42) Questions orales
-

## **15-20) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION.**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Monsieur LE BESCO fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Madame Isabelle MOREL, sur proposition du Maire, est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ensuite, le procès-verbal de la dernière réunion, dont un exemplaire a été adressé à chaque Conseiller Municipal sous la forme d'un compte-rendu, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du 28 Janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **15-21) RENOVATION ET EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO rappelle que, par délibération n° 14.116 en date du 24 septembre 2014, le Conseil Municipal a été informé des travaux de restructuration, programmé en 2016, de l'hôtel de ville.

La nature des travaux envisagés concerne :

- La mise en accessibilité des PMR (Personne à Mobilité Réduite) du bâtiment existant
- Le réaménagement de bureaux et la création de nouveaux espaces au nord de l'Hôtel de Ville pour l'amélioration de l'accueil du public et des services
- La réintégration des services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- L'amélioration énergétique portant, entre autres, sur la rénovation ou le remplacement des menuiseries extérieures dans le respect des règles patrimoniales en vigueur

Il a donc été décidé de s'adjoindre les compétences d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les phases préalables aux études de maîtrise d'œuvre. La mission d'AMO porte sur les étapes suivantes :

- Une étude fonctionnelle sur l'organisation des services municipaux
- Une étude de mise en accessibilité
- Une étude sur la rénovation des menuiseries extérieures de la mairie

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 7 octobre 2014 sur le journal Ouest-France 35 et sur la plateforme de dématérialisation e-mégalis.

Dix offres ont été reçues le mardi 28 octobre 2014 avant 12 heures, date limite de réponse. (11 plis papier et 0 pli dématérialisé).

Les critères de jugement des offres figurant au règlement de consultation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 40 points
- Les moyens humains : 40 points
- Référence en matière d'accessibilité : 20 points

Après analyse et négociation des offres avec les 3 premiers candidats, le cabinet retenu dans le cadre de cette AMO est le **Cabinet APRITEC Ingénierie** de St Nazaire, pour un montant de 10 650 euros HT soit 12 780 euros TTC.

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

## **15-22) COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR - VILLE**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 de la Ville et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal pour la Ville et certifié conforme par l'Ordonnateur est soumis au Conseil municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **15-23) COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR - LOTISSEMENT GARE/BEL AIR**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du lotissement Gare/Bel Air et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal pour le lotissement Gare/Bel Air et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis au Conseil municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **15-24) COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du service de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal pour le service de l'Assainissement et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **15-25) COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR - SERVICE DE L'EAU**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du service de l'Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal pour le service de l'Eau et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis pour approbation

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **15-26) COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR – CAMPING MUNICIPAL**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du Camping Municipal du Vieux Châtel et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du camping,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal pour le camping municipal du Vieux Châtel et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **15-27) COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR – SERVICE ACCUEIL PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du service accueil petite enfance et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant toutes les opérations régulièrement effectuées,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal pour le service accueil petite enfance et certifié conforme par l'Ordonnateur, est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ordre du jour comporte le vote des comptes administratifs et de gestion de l'année 2014. Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, ordonnateur, ne peut participer au vote des comptes administratifs.

Il propose au Conseil Municipal d'élire un Président de séance pour le vote de ces comptes.

Madame Yolande GIROUX, 1ère Adjointe, est élue, à l'unanimité des membres présents et représentés, Présidente de la séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice considéré.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

---

## **15-28) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 –VILLE**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 (Budget de la Ville) dressé par le Maire, présentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

- 1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif de la Ville, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	3 753 666,95 €	5 597 432,07 €	2 488 421,85 €	2 932 985,61 €	6 242 223,69 €	8 530 417,68 €
Résultat de l'exercice	1 843 765,12 €		444 563,76 €		2 288 193,99 €	
Résultats reportés	63 228,25 €		142 984,34 €		206 212,59 €	
Intégration excédent SIGEP		58 079,58 €		148 794,59 €		206 874,17 €
Résultats de clôture	1 965 072,95 €		736 342,69 €		2 701 280,75 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	2 869 491,00 €	15 432,00 €	2 869 491,00 €	15 432,00 €
Totaux cumulés	3 753 666,95 €	5 718 739,90 €	5 357 912,85 €	3 240 196,54 €	9 111 714,69 €	8 958 936,44 €
Résultats définitifs	1 965 072,95 €		-2 117 716,31 €		-152 778,25 €	

Les Restes à Réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées pour un montant de **2 869 491 €** et en recettes pour un montant de **15 432 €**.

Ils seront inscrits dans la colonne « Report » au budget primitif de l'exercice 2015.

**2)** de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**3)** de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

**4)** de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif de la Ville est adopté par 24 voix Pour et 3 abstentions (Mme BEAUDOUIN-QUERU, Mme CORNU-HUBERT, M. FEVRIER).

## **15-29) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 – LOTISSEMENT GARE/ BEL AIR**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 du lotissement « Gare/Bel Air » dressé par le Maire, présentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré..

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de :

**1)** Donner acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement «De La Gare», lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	236 519,14 €	239 321,37 €	193 769,64 €	226 743,81 €	430 288,78 €	466 065,18 €
Résultats de l'exercice	2 802,23 €		32 974,17 €		35 776,40 €	
Résultats reportés	180 593,56 €		-226 743,81 €		-46 150,25 €	
<b>Résultats de clôture</b>	<b>183 395,79 €</b>		<b>-193 769,64 €</b>		<b>-10 373,85 €</b>	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	236 519,14 €	419 914,93 €	420 513,45 €	226 743,81 €	657 032,59 €	646 658,74 €
<b>Résultats définitifs</b>	<b>183 395,79 €</b>		<b>-193 769,64 €</b>		<b>-10 373,85 €</b>	

**2)** de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de

roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du lotissement Gare/Bel Air est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 15-30) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Assainissement dressé par Le Maire, présentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	65 459,51 €	226 294,32 €	146 930,82 €	289 227,97 €	212 390,33 €	515 522,29 €
Résultat de l'exercice	160 834,81 €		142 297,15 €		303 131,96 €	
Résultats reportés	39 089,96 €		649 120,59 €		688 210,55 €	
Résultats de clôture	199 924,77 €		791 417,74 €		991 342,51 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	366 000,00 €	0,00 €	366 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	65 459,51 €	265 384,28 €	512 930,82 €	938 348,56 €	578 390,33 €	1 203 732,84 €
<b>Résultats définitifs</b>	<b>199 924,77 €</b>		<b>425 417,74 €</b>		<b>625 342,51 €</b>	

Les restes à réaliser feront l'objet d'un report au Budget primitif 2015 pour **366 000 €** en dépenses d'investissement.

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du Service de l'Assainissement est adopté par 24 voix Pour et 3 abstentions (Mme BEAUDOUIN-QUERU, Mme CORNU-HUBERT, M. FEVRIER).

### 15-31) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 - SERVICE DE L'EAU

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Eau dressé par Le Maire, présentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	119 096,24 €	274 859,14 €	251 896,98 €	196 154,39 €	370 993,22 €	471 013,53 €
Résultat de l'exercice	155 762,90 €		-55 742,59 €		100 020,31 €	
Résultats reportés	200 000,00 €		1 059 657,08 €		1 259 657,08 €	
Résultats de clôture	355 762,90 €		1 003 914,49 €		1 359 677,39 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	201 000,00 €	0,00 €	201 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	119 096,24 €	474 859,14 €	452 896,98 €	1 255 811,47 €	571 993,22 €	1 730 670,61 €
<b>Résultats définitifs</b>	<b>355 762,90 €</b>		<b>802 914,49 €</b>		<b>1 158 677,39 €</b>	

Les restes à réaliser feront l'objet d'un report au Budget primitif 2015 pour **201 000 €** en dépenses d'investissement.

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du Service de l'Eau est adopté par 24 voix Pour et 3 abstentions (Mme BEAUDOUIN-QUERU, Mme CORNU-HUBERT, M. FEVRIER).

## 15-32) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 - CAMPING MUNICIPAL DU VIEUX CHATEL

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 du camping municipal du « Vieux Châtel » dressé par le Maire, présentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

- 1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	28 452,69 €	32 115,78 €	0,00 €	0,00 €	28 452,78 €	32 115,78 €
Résultat de l'exercice	3 663,09 €		0,00 €		3 663,00 €	
Résultat reporté	9 156,47 €		3 247,35 €		12 403,82 €	
Résultat de clôture	12 819,56 €		3 247,35 €		16 066,82 €	
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat définitif</b>	<b>12 819,56 €</b>		<b>3 247,35 €</b>		<b>16 066,82 €</b>	

- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- 3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

- 4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du camping municipal du Vieux Châtel est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 15-33) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 - SERVICE ACCUEIL PETITE ENFANCE

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 du service accueil petite enfance dressé par le Maire, présentant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré sera présenté au Conseil Municipal.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2014, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	372 204,42 €	351 169,54 €	0,00 €	0,00 €	372 204,42 €	351 169,54 €
Résultat de l'exercice	-21 034,88 €		0,00 €		-21 034,88 €	
Résultat reporté	31 034,88 €		0,00 €		31 034,88 €	
Résultat de clôture	10 000,00 €		0,00 €		10 000,00 €	
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	372 204,42 €	382 204,42 €	10 000,00 €	0,00 €	382 204,42 €	382 204,42 €
<b>Résultat définitif</b>	<b>10 000,00 €</b>		<b>-10 000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Les restes à réaliser feront l'objet d'un report au Budget primitif 2015 pour **10 000 €** en dépenses d'investissement.

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Soumis au vote, le compte administratif du Service Accueil Petite Enfance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

---

A l'issue des votes des comptes administratifs de l'exercice 2014, Monsieur le Maire -qui s'était retiré- regagne la salle de réunion et reprend la présidence.

---

## **15-34) EXERCICE BUDGETAIRE 2015 – DEBAT D'ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire – Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Monsieur Joël LE BESCO expose au Conseil Municipal que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de + de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat ne porte pas sur le budget lui-même mais uniquement sur les grandes masses budgétaires.

Enfin, ce débat ne donne pas lieu à décision, ni du Conseil Municipal, ni du Maire, celui-ci ayant le pouvoir d'apprécier les suites à donner aux propositions de l'assemblée délibérante dans le cadre de l'élaboration de son projet de budget.

**Monsieur LE BESCO et Madame GIROUX** présentent au Conseil Municipal une analyse financière de la commune en soulignant les points suivants :

- **La capacité d'épargne**

**L'épargne brute** est l'excédent de la section de fonctionnement qui permet de financer les dépenses de la section d'investissement.

Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

**L'épargne nette** est la marge de manœuvre dont dispose la commune pour autofinancer ses investissements une fois le capital de sa dette remboursé.

Epargne nette = Epargne brute – remboursement des emprunts

	2012	2013	2014
Epargne brute	2 071 943 €	2 307 129 €	2 063 960 €
Epargne nette	1 857 019 €	2 099 932 €	1 880 230 €

- **La Dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le capital restant dû de la commune était de 1 238 388 € soit un endettement par habitant de 210€ (*population légale 2015 : 5895*). L'épargne brute dégagée en 2014 permettrait de rembourser la totalité de la dette de la commune en 7 mois.

Le remboursement de l'emprunt du crédit agricole et la souscription d'un nouvel emprunt auprès de la banque postale n'a pas d'impact sur le capital restant dû. L'opération permet une économie de 50 000 €.

**- Les Restes à réaliser d'investissement 2014 du budget principal**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Réalisé en 2014</b>	<b>Reports 2015</b>
AVAP	23 032 €	6 185.54 €	16 846 €
Etude de sols – création cimetière	15 000 €	0 €	15 000 €
Frais d'étude salle de tennis	15 000 €	2 905.20 €	12 000 €
Acquisitions de logiciels	8 500 €	2 934 €	5 500 €
Achat de Terrains de voirie	5 000 €	1 843 €	2 400 €
Achat de terrain	500 000 €	0 €	500 000 €
Poteaux incendie	10 000 €	2 649.29 €	5 100 €
Bouche à Oreille	5 000 €	0 €	5 000 €
Matériel de bureau et informatique	5 000 €	3 174.64 €	1 825 €
Mobilier	25 000 €	8 494 .90 €	10 000 €
Matériel divers	10 600 €	7 773.77 €	2 825 €
<b>TRAVAUX DE BATIMENTS</b>			
Réorganisation mairie + accessibilité	36 000 €	2 832.54 €	33 167 €
Création salle de sports	2 999 900 €	1 330 353.90 €	1 669 546 €
Toitures Eglise	291 500 €	8 838.47 €	282 660 €
<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>			
Aménagement des abords de la gare (voirie + éclairage + réseaux pluviales)	27 400 €	18 738.50 €	8 661 €
Centre-ville 4ème tranche	230 000 €	33 342.07 €	196 650 €
Viabilisation terrain maison de santé	70 000 €	62 889.99 €	6 450 €
EP –mâts Avenue de Waldmunchen	30 000 €	0 €	30 000 €
Travaux de rénovation urbaine	20 000 €	816 €	19 180 €
Avance sur travaux – salle de sport -	150 000 €	103 318.70 €	46 681 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>2 869 491 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Réalisé en 2014</b>	<b>Reports 2015</b>
REGION – salle de sport - ECOFAUR	12 082 €	0 €	12 082 €
REGION – Sentier Littéraire	3 351 €	0 €	3 351 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>15 433 €</b>

**- L'autorisation de programme**

<b>Salle de Sport</b>				
Montant de l'AP	Crédits de Paiement 2012	Crédits de Paiement 2013	Crédits de Paiement 2014	Crédits de Paiement 2015
4 510 000 €	350 000 €	1 200 000 €	1 770 000 €	1 190 000 €



- **Les Restes à réaliser d'investissement 2014 du budget du service de l'eau**

- En dépenses

	<b>BP 2014</b>	<b>Réalisé en 2014</b>	<b>Reports 2015</b>
Réseaux d'adduction d'eau	100 000 €	15 647.26 €	50 000 €
Viabilisation terrain maison de santé	10 000 €	5 603.40 €	1 000 €
Centre-Ville 4 <sup>ème</sup> Tranche	240 000 €	28 838.40 €	100 000 €
Travaux Divers	855 000 €	0 €	50 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>201 000 €</b>

- **Les Restes à réaliser d'investissement 2014 du budget d'assainissement**

- En dépenses

	<b>BP 2014</b>	<b>Réalisé en 2014</b>	<b>Reports 2015</b>
Branchements eaux usées	14 000 €	1 369.55 €	5 000 €
Viabilisation terrain maison de santé	15 000 €	9 236.40 €	1 000 €
Centre-Ville 4 <sup>ème</sup> Tranche	370 000 €	86 578.80 €	250 000 €
Poste de Refoulement – La Croix Briand -	140 000 €	7 049.45 €	100 000 €
Travaux Divers	450 000 €	3 907.20 €	10 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>366 000 €</b>

- **Les Restes à réaliser d'investissement 2014 du service Accueil Petite Enfance**

- En dépenses

	<b>BP 2014</b>	<b>Réalisé en 2014</b>	<b>Reports 2015</b>
Matériel	10 000 €	0 €	10 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

- **Les principales opérations prévues en 2015 et années suivantes**

<b><u>Budget principal</u></b>
Achat de terrains
Réfection des toitures de l'église
Aménagement du centre-ville 4 <sup>ème</sup> tranche
Mise en accessibilité et rénovation de la mairie
Programme voirie 2015
Travaux salle de tennis
Travaux au camping
<b><u>Budget de l'Eau</u></b>
Réseaux centre-ville 4 <sup>ème</sup> tranche
<b><u>Budget de l'Assainissement</u></b>
Réseaux centre-ville 4 <sup>ème</sup> tranche
Redimensionnement du poste de refoulement la Croix Briand

Ces éléments ont été développés lors de la réunion à l'appui d'une présentation sur écran.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

### **15-35) EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – AFFECTATION DU RESULTAT – VILLE**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du budget de la Ville. Celui-ci porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'excédent de l'exercice, complété de l'excédent reporté. C'est l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable de l'exercice soit **1 843 765,12 €** augmenté du résultat de clôture de 2013 pour **63 228.25 €**. Le résultat cumulé sur l'exercice 2014 est de 1 843 765,12 € + 63 228.25 € + 58 079,58 (intégration SIGEP) = **1 965 072,95 €**.

Affectation proposée :

- Section d'investissement : **1 965 072,95 €**.

Soumise au vote, l'affectation des résultats du budget de la Ville, proposée par Madame GIROUX, est adoptée par 25 voix Pour et 3 abstentions (Mme BEAUDOUIN-QUERU, Mme CORNU-HUBERT, M. FEVRIER).

### **15-36) EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – AFFECTATION DU RESULTAT – ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du budget du service de l'Assainissement. Celui-ci porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'excédent de l'exercice, complété de l'excédent reporté. C'est l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable de l'exercice soit **160 834.81 €** augmenté du résultat de clôture de 2013 de **39 089.96 €**. Le résultat cumulé de l'exercice 2014 est de 160 834.81 € + 39 089.96 € = **199 924,77€**

Affectation proposée :

- Section d'investissement : 180 000,00 €
- Section d'exploitation : 19 924,77 €

Soumise au vote, l'affectation des résultats du budget du service de l'Assainissement, proposée par Madame GIROUX, est adoptée par 25 voix Pour et 3 abstentions (Mme BEAUDOUIN-QUERU, Mme CORNU-HUBERT, M. FEVRIER).

### **15-37) EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – AFFECTATION DU RESULTAT – EAU**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du budget du service de l'Eau. Celui-ci porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'excédent de l'exercice, complété de l'excédent reporté. C'est l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable de l'exercice soit **155 762.90 €** augmenté du résultat de clôture de 2013 de **200 000.00 €**. Le résultat cumulé de l'exercice 2014 est de  $155\,762.90\text{ €} + 200\,000.00\text{ €} = 355\,762.90\text{ €}$

Affectation proposée :

- Section d'investissement : 155 762,90 €
- Section d'exploitation : 200 000,00 €

Soumise au vote, l'affectation des résultats du budget du service de l'Eau, proposée par Madame GIROUX, est adoptée par 25 voix Pour et 3 abstentions (Mme BEAUDOUIN-QUERU, Mme CORNU-HUBERT, M. FEVRIER).

### **15-38) EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – AFFECTATION DU RESULTAT – SERVICE ACCUEIL PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du budget du service Accueil Petite Enfance. Celui-ci porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'excédent de l'exercice, complété de l'excédent reporté. C'est l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à l'affectation.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable de l'exercice soit - **21 034,88 €** augmenté du résultat de clôture de 2013 pour **31 034.88 €**. Le résultat cumulé sur l'exercice 2014 est de -21 034.88 € + 31 034.88 € = **10 000.00 €**.

Affectation proposée :

- Section d'investissement : 10 000,00 €

Soumise au vote, l'affectation des résultats du budget du service Accueil Petite Enfance, proposée par Madame GIROUX, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **15-39) TRAVAUX DE VOIRIE – PRISE EN CHARGE PAR LES BUDGETS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX expose au Conseil Municipal que, par délibération n°09-62 du 30 mars 2009, il avait été décidé de faire supporter une partie des travaux de réfection de voirie suite à des travaux de réseaux par les budgets des services de l'Eau et de l'Assainissement. La prise en charge actuelle est de 15 % pour le budget du service de l'Eau et de 20 % pour le budget du service de l'Assainissement.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de porter le taux à 25% sur chacun des deux budgets des services de l'Eau et de l'Assainissement.

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix Pour et 2 abstentions (Mme BEAUDOUIN-QUERU et Mme CORNU-HUBERT), **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** à cette proposition

### **15-40) DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE D'UNE IMPASSE DANS L'ALLEE DES CHATAIGNIERS**

Rapporteur : Monsieur Alain COCHARD, Adjoint

Monsieur COCHARD expose au Conseil Municipal que la Municipalité a été saisie par un habitant du quartier de l'Allée des Châtaigniers qui souhaite que la ville puisse numéroter de façon cohérente son habitation. De plus, cette numérotation facilitera les démarches des services de La Poste et les interventions éventuelles des services de secours.

Après réunion de la commission urbanisme en date du 11 février 2015, Monsieur COCHARD propose de procéder à la dénomination et au numérotage d'une nouvelle impasse dans le quartier de l'Allée des Châtaigniers.

Il propose donc de créer une impasse et de la dénommer « **Impasse des Châtaigniers** », la numérotation proposée est la suivante :

**Numéros pairs :**

- |                    |                       |      |
|--------------------|-----------------------|------|
| - Section AH 456   | M. Pierrick BRIHAYE   | N° 2 |
| - Section AH 452   | M. Stéphane FOURNIERE | N° 4 |
| - Section AH 077   | Mme France KERMORVANT | N° 6 |
| - Section AH 0398p | CMP* et CATTP*        | N° 8 |

\*CMP (Centre Médico Psychologique)

\*CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel)

Il est précisé qu'une plaque de numéro sera donnée aux propriétaires concernés. Cette dernière devra être apposée de façon visible de la voie publique. Pour information, il sera rappelé que les services de la Poste doivent pouvoir distribuer le courrier sans pénétrer sur une voie privée.

Il s'agit d'un principe de numérotage qui peut évoluer en fonction des requêtes des Administrations.

Entendu l'exposé de Monsieur COCHARD, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- De **dénommer** l'impasse partant de la rue des Châtaigniers « **Impasse des Châtaigniers** »
- De **procéder à la numérotation** de cette impasse, tel que présenté ci-dessus.

**15-41) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Article L 2122-22 (6<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> alinéa) et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Par délibération n° 14-50 en date du 9 Avril 2014, le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour :

- 6<sup>e</sup> alinéa « de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »
- 15<sup>e</sup> alinéa « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme... »

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion, à savoir :

- Décision en date du 22 janvier 2015 (**DIA n° 15/02**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelles E n° 701, 702, 703 et 704 d'une superficie totale de 955 m<sup>2</sup> et supportant une maison individuelle (parcelles incluses dans le périmètre rapproché sensible du captage de la Gentière)
- Décision en date du 19 janvier 2015 (**DIA n° 15/03**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelle AC n° 307 d'une superficie de 46 m<sup>2</sup> et supportant un immeuble à usage d'habitation et de commerce
- Décision en date du 20 janvier 2015 (**DIA n° 15/04**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelle AO n° 121 d'une superficie de 360 m<sup>2</sup> et supportant une maison d'habitation
- Décision en date du 22 janvier 2015 (**DIA n° 15/05**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelle AH n° 485 d'une superficie de 625 m<sup>2</sup> et supportant une maison individuelle
- Décision en date du 22 janvier 2015 (**DIA n° 15/06**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelles D n° 28 et n° 29 d'une superficie de 5 035 m<sup>2</sup> et supportant un terrain nu
- Décision en date du 26 janvier 2015 (**DIA n° 15/07**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelles AO n° 159, n° 70 et n° 71 d'une superficie de 1 113 m<sup>2</sup> et supportant une maison d'habitation
- Décision en date du 27 janvier 2015 (**DIA n° 15/08**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelles AH n° 120p et AH n° 88 d'une superficie de 538 m<sup>2</sup> et supportant une maison d'habitation
- Décision en date du 30 janvier 2015 (**DIA n° 15/09**) décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - . Parcelle AH n° 485 d'une superficie de 625 m<sup>2</sup> et supportant une maison d'habitation
- Arrêté n° 2015-018 en date du 16 Février 2015 acceptant une indemnité de sinistre de 671,92 € de la Compagnie SMACL Assurances (dommages aux biens –clôture du camping endommagée)

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote

## **15-42) QUESTIONS ORALES**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le point "QUESTIONS ORALES" est inscrit à l'ordre du jour, étant précisé que l'article 6 précité prévoit que chaque Conseiller ne pourra poser qu'une seule question et qu'elle devra être limitée à des affaires d'intérêt strictement communal.

Les questions ne répondant pas à ces critères et déposées hors des délais prévus à l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ne pourront pas être prises en compte.

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

# CONSEIL MUNICIPAL

**DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

**A 20 H 00**

---

## ORDRE DU JOUR

---

1. Election d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville
3. Compte de gestion 2014 du Receveur – Ville
4. Compte de gestion 2014 du Receveur – Lotissement Gare/Bel Air
5. Compte de gestion 2014 du Receveur – Service de l'Assainissement
6. Compte de gestion 2014 du Receveur – Service de l'Eau
7. Compte de gestion 2014 du Receveur – Camping municipal du Vieux Châtel
8. Compte de gestion 2014 du Receveur – Service Accueil Petite Enfance
9. Compte Administratif de l'exercice 2014 – Ville
10. Compte Administratif de l'exercice 2014 – Lotissement Gare/ Bel Air
11. Compte Administratif de l'exercice 2014 – Service de l'Assainissement
12. Compte Administratif de l'exercice 2014 – Service de l'Eau
13. Compte Administratif de l'exercice 2014 – Camping municipal du Vieux Châtel
14. Compte Administratif de l'exercice 2014 – Service Accueil Petite Enfance
15. Exercice budgétaire 2015 – Débat d'Orientations Générales du budget
16. Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Ville
17. Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Assainissement
18. Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Eau
19. Exercice budgétaire 2014 – Affectation du résultat – Service Accueil Petite Enfance
20. Travaux de voirie – Prise en charge par les budgets des services de l'Eau et de l'Assainissement
21. Dénomination et numérotage dans l'Allée des Châtaigniers
22. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L 2122-22 (6<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> alinéa) et L 2122-23 du CGCT
23. Questions orales



## NUMEROTAGE DE LA RUE DE LA BUTTE

Rapporteur : Monsieur Alain COCHARD

La Municipalité a été saisie par des habitants de la rue de la Butte qui souhaitent que la ville puisse numéroté de façon cohérente leur habitation ou terrains constructibles de la rue. De plus, cette numérotation facilitera les démarches des services de La Poste et les interventions éventuelles des services de secours.

Après réunion de la commission urbanisme en date du 11 février 2015, il est proposé de procéder à la numérotation complète de la rue car cette dernière avait été numérotée en partant du bas de la rue.

Il est proposé la numérotation suivante :

### Numéros pairs :

- Section AL n° 151	M. Philippe MOREL	N° 02
- Section AL n° 149, 154, 155, 156	Mme Aurélie MAILLARD	N° 04
- Section AL n° 153	Mme Aurélie MAILLARD	N° 06
- Section AL n° 081	Mme Annie KERZERHO	N° 08
- Section AL n° 80 et 79	M. Raoul PECHARD (T.C)	N° 10
- Section AL n° 78	M. Mme Jean-Marc PUNED	N° 12
- Section AL n° 75	M. Guy SIMON	N° 14
- Section AL n° 74	M. Guy SIMON (T.C)	N° 16
- Section AL n° 73	M. Raoul PECHARD	N° 18
- Section AL n° 72, 71 et 70	M. Mme Michel ROUAULT (T.C)	N° 20
- Section AL n° 69 et 68	M. Raoul PECHARD	N° 22

### Numéros impairs :

- Section AD n° 369	Mme Catherine AUDRY	N° 01
- Section AD n° 272p	M. Mme Jean-Pierre CHARTIER	N° 03
- Section AD n° 272p	M. Mme Jean-Pierre CHARTIER	N° 05
- Section AD n° 268p	M. Mme Jean-Pierre CHARTIER	N° 07
- Section AD n° 268p	M. Mme Jean-Pierre CHARTIER	N° 09
- Section AD n° 264	Mme Sylvie HIRONDE	N° 11
- Section AD n° 263	Mme Sylvie HIRONDE	N° 13
- Section AD n° 258 et 259	M. Yann OLU	N° 15
- Section AD n° 261 et 262	M. Michel PERRIN	N° 17
- Section AD n° 256	M. Mme Michel ROUAULT	N° 19
- Section AD n° 255	M. et Mme Guillaume CUCCHI	N° 21
- Section AD n° 254	MM. Pierre et Bernard DENOUAL	N° 23
- Section AD n° 252, 253	MM. Pierre et Bernard DENOUAL (T.C)	N° 25
- Section AD n° 251	Consorts LERAY (T.C)	N° 27

T.C : Terrain Constructible

Il est précisé qu'une plaque de numéro sera donnée aux propriétaires concernés. Cette dernière devra être apposée de façon visible de la voie publique. Pour

information, il sera rappelé que les services de la Poste doivent pouvoir distribuer le courrier sans pénétrer sur une voie privée.

Il s'agit d'un principe de numérotage qui peut évoluer en fonction des requêtes des Administrations.

Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un vote.

Pièce annexe : Le plan de masse sera affiché le jour du Conseil Municipal

